

BILAN DE PARTICIPATION DU PUBLIC

PAR VOIE ELECTRONIQUE

Création de ZAC

Projet NPRU – LA BOURGOGNE - TOURCOING



INTRODUCTION

Caractéristiques principales du quartier

Conçu dans les années 1960, le quartier de la Bourgogne fut aménagé sur un site antérieurement occupé par une exploitation agricole. Enclavé le long de la frontière belge, ce quartier de fonctionne en « impasse » du fait, de la large emprise du cimetière à l'ouest et de la limite constituée au sud par le boulevard industriel.



- Population : 7 140 habitants
- Surface du périmètre : 99 hectares
- Nombre de logements : 2 500 dont 80% de logement social
- Equipements publics : 3 écoles, 1 centre social, 1 médiathèque, 1 crèche
- Commerces et services de proximité

Composition du parc de logements : logements individuels, immeubles collectifs R+4 et quelques tours en R+9. Le quartier de la Bourgogne est organisé autour d'une place centrale et bénéficie de liaisons piétonnes plantées.

Objectifs du NPRU

L'opération vise à restructurer l'ensemble du quartier de la Bourgogne. Souhaitant ramener la part de logement social du quartier au niveau de celle observée dans l'ensemble de la commune, le projet vise à des destructions conséquentes de logements sociaux : environ 1 200 démolitions ciblées, avec priorisation des barres situées autour de la place.

L'ambition consiste à transformer la Bourgogne en un quartier mixte sur les plans résidentiel et fonctionnel. Il s'agit donc de :

- Ouvrir et désenclaver le quartier
- Équilibrer l'offre de logements en ramenant la proportion de logements sociaux autour de 50%
- Améliorer l'offre de services à la population
- Renforcer l'offre d'emplois et le développement de l'activité économique
- Réaliser des aménagements urbains de qualité, sécurisants et à échelle humaine.

Ainsi, le projet de renouvellement urbain de la Bourgogne privilégie une approche intégrée, en accord avec les principes du contrat de ville métropolitain et dans un objectif de développement social et urbain.

Stratégie d'aménagement envisagée

En dépit de ses difficultés le quartier de la Bourgogne dispose d'atouts qui constituent des leviers potentiels du retour à l'image :

- Le site Lepoutre, qui représente un potentiel pour le développement économique du quartier.
- Le CH Dron, premier employeur de la Ville de Tourcoing.
- Une bonne accessibilité (métro et bus, Boulevard Industriel, et proximité de l'A22).
- La proximité avec le territoire belge
- Des aménités et des équipements rayonnants à l'échelle communale, comme la ludomédiathèque et la crèche.
- Une qualité paysagère : allée Charles Quint, squares, jardins familiaux, coeurs d'îlots
- Une offre scolaire complète, écoles maternelles et primaires, équipements sportifs de proximité, collège, bien qu'on observe la mise à l'œuvre de stratégies d'évitement scolaire.

Le parti d'aménagement de référence constitue une vision de l'évolution du quartier à 15 ans. L'objectif est de maximiser les interventions sur des secteurs clefs pour permettre un retour à l'image qualitatif durable du quartier.

La restructuration urbaine envisagée doit contribuer à ouvrir le quartier et à en renforcer l'attractivité par une nouvelle organisation autour d'un axe central, la Grande Allée. Celle-ci constituera un trait d'union structurant entre le centre-ville de Tourcoing et la Belgique (Mouscron).



Programme prévisionnel Habitat

- Environ 1 225 logements sociaux en déconstruction
- Environ 670 logements sociaux en réhabilitation
- Environ 493 logements sociaux en résidentialisation
- Environ 850 logements en diversification à terme (dont environ 400 logements sur le temps du NRU)

Programme prévisionnel des équipements publics

- Construction d'un nouveau groupe scolaire de 12 classes en cœur de quartier
- Reconstruction des écoles Kergomard-Descartes
- Rénovation de l'école Camus
- Reconstruction de la crèche Câlin-Câline
- Amélioration des conditions d'accueil des collégiens du quartier
- Extension du centre social
- Aménagement d'un centre d'affaires de quartier
- Réalisation d'une maison du projet
- Construction d'une maison des services
- Création de cinq espaces de sport de proximité
- Implantation d'un équipement culturel rayonnant (antenne du conservatoire)

Programme prévisionnel de développement économique

- Construction d'une halle commerciale et de services en cœur de quartier
- Développement du site Lepoutre autour de la filière d'éco-rénovation, performance énergétique et économie circulaire
- Construction de deux villages artisanaux comprenant chacun 14 cellules



Cœur de quartier restructuré

I. Organisation et déroulement de la procédure de participation du public par voie électronique

Conformément à l'article L123-2 et à l'article L.123-19 du Code de l'environnement, le dossier d'étude d'impact, ainsi que le bilan de concertation, accompagnés de l'avis de l'autorité environnementale et des communes et groupements intéressés doivent être mis à disposition du public, pour une durée d'au minimum trente jours d'une part sous forme électronique, d'autre part au format papier au siège de l'autorité compétente conformément à l'article R123-46-1 du même Code.

Conformément à la délibération n°19 C 0803 du 12 décembre 2019, les modalités suivantes ont été mises en œuvre lors de la mise à disposition qui s'est déroulée du 26 octobre au 26 novembre 2020 inclus.

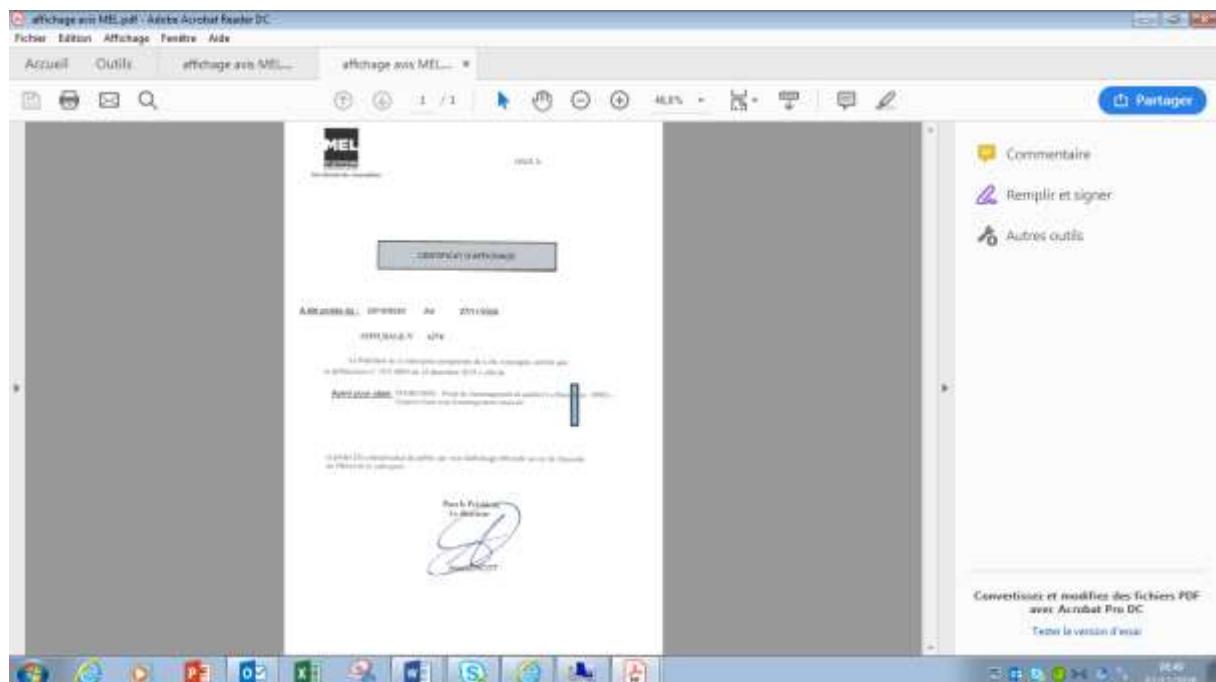
A. Modalités de publicité et d'information du public

- Affichage en mairie de Tourcoing d'un avis du 10 octobre au 26 novembre 2020, sur panneau légal de la mairie (**annexe n°1**) ;
- Affichage à la MEL du 10 octobre au 26 novembre 2020 (**annexe n°2**) ;
- Communication du projet sur le site internet de la MEL dès le 9 octobre 2020, notamment via l'avis (**annexe n°3**) ;
- Avis presse dans 2 journaux La Voix du Nord et Nord Eclair en date du 10 octobre 2020 (**annexe n°4**) ;
- Communication extra réglementaire du projet sur le site internet de la mairie de Tourcoing (**annexe n°5**).

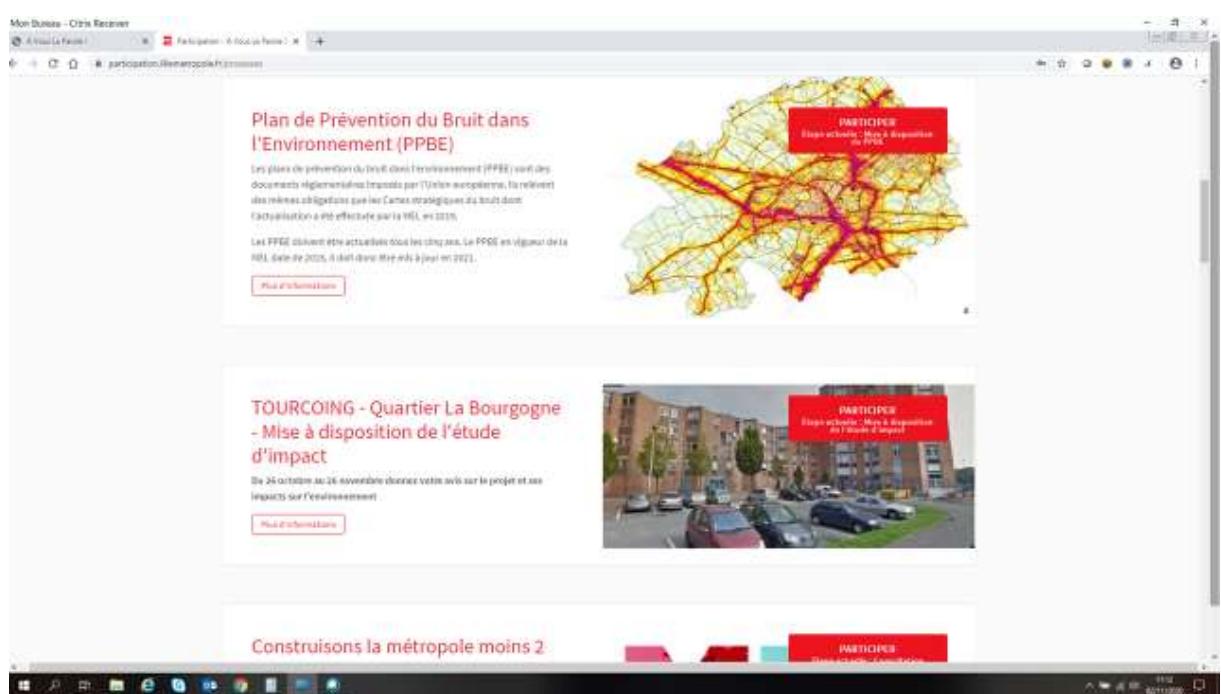
Annexe °1 :



Annexe °2 :



Annexe °3 :



Participatez à la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Tourcoing

Publics concernés...)

De recueillir pour la transformation du quartier (réaliser un état des espaces publics, ouvrir une ligne vers la Ville de Tourcoing)

De faire en sorte que le renouvellement urbain soit au service de la transformation sociale (écoutez d'abord les habitants dans un parcours de 40)

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des documents qui nous permettent de nous sur le projet et ses impacts sur l'environnement.

et ville / Service politique de la ville

04/07/2019

26 octobre 2020

2020-01-01

29 novembre 2020

Ministère / Code du Plan 2020-01-01

Partager ↗

Imprimer ↗

DOCUMENTS À CONSULTER

AVIS DE LA Mairie de TOURCOING PDF (202.60 Ko)

Document de la commune de TOURCOING

DOSSIER CRÉATION DE TAC PDF (2.27 Mo)

Document concernant le TAC

RÉPONSE DE LA VILLE PDF (5.71 Ko)

Réponse de la Ville

NOTE DE PRÉSENTATION PDF (1.07 Mo)

Note de présentation

ANNEXE 1 à DELIBÉRATION - BILAN DE CONSÉNTATION PDF (6.62 Ko)

Document de la délibération - Bilan de concertation

RÉPONSE DE LA MEL à L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE PDF (31.80 Ko)

Réponse de la MEL à l'autorité environnementale

AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE PDF (8.17 Ko)

Document de l'autorité environnementale

ETUDE D'IMPACT - TOURCOING - LA DOUBOOGNE - RÉSUMÉ AIN TECHNIQUE INCLUS PDF (8.62 Ko)

Document d'impact

Annexe °4:

18 NECROLOGIES & ANNONCES

LE CARNET

Acte de décès

Elisine
Monsieur Robert CROMBEZ (4), son époux Steven, Marina Angélique, ses petits-enfants Yannick, Kéthéléen, Kenan, leurs deux petites-enfants. Toute la famille et ses nombreux amis.
ent la douleur de vous faire part du décès de:
Madame Veuve Louisette CROMBEZ
née TINTILLIER
sauvain à Beuvay, le 9 octobre 2020, à l'âge de 82 ans.
Les funérailles religieuses auront lieu le lundi 12 octobre 2020 à 15 heures, en l'église Saint-Martin de Divion, suivies de l'inhumation au cimetière dudit lieu dans le cercueil de famille.
Réunion en l'église Saint-Martin à 14 h 30.
L'offrande sera rendue lieu de condoléances.
Miséricordieux Jésus, donnez-lui le repos éternel !
Dans l'attente de ses funérailles, Madame Louisette CROMBEZ repose aux salons funéraires des propres familles à Beuvay, rue Jean-Jaures à Divion où la famille recevra les samedi 10 et dimanche 11 octobre 2020 de 14 heures à 19 heures.
Morts de respecter les gestes barrières.
Le port du masque est obligatoire.

Prépés funéraires BICHE
DIVION - BILLY - AUCHEL - CALNOYE-RICOURT
SAINT-MICHEL-SUR-THIERS 03.21.62.49.42

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Arrêté modifié de décembre 2012 relatif au tarif annuel des procédures judiciaires et fiscales pour 2020.
Fra. unitaire fixée à 1000 par procédure. Nord: 5,14 euros - Pas-de-Calais: 5,14 euros.

Enquêtes publiques et concertations

METROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

PRATICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE
TOURCOING
CRÉATION DE ZAC EN VUE DU PROJET DE RÉAMENAGEMENT
DU QUARTIER LA BOURGOGNE - METRO

Le Président de la MÉTROPOLE EUROPÉENNE de LILLE a été saisi par la commission du Public du conseil métropolitain visant la création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) dans le quartier La Bourgogne à TOURCOING (59).
Ce dossier fait l'objet du Nouveau Programme de Recensement Urbain (NPRE) au cœur de la nouvelle politique de la ville.
Tout au long des évolutions possibles sur l'environnement, l'Etat belge a été consulté par proc.
Le dossier complet, et notamment l'étude d'impact et l'avis rendu par l'autorité environnementale belge, a été transmis au public, en application des articles L. 123-1 et L. 123-10 et suivants du Code de l'environnement de la Belgique.
Le dossier sera remisable au sein de la MEL (Métropole Européenne de Lille) pour être étudié par le conseil métropolitain.
Un rapport destiné à renseigner les autorités du public sera également mis en ligne sur le site de la MEL (http://www.meteo-lille.fr/programmes/metropole-lille/programmes/programme-de-recensement-urbain/).
Pour toute question relative à l'environnement de votre procédure, la direction Accompagnement juridique en aménagement des territoires est à votre disposition au 06.31.57.20.76.
Au terme de la participation, le conseil métropolitain sera appelé à statuer sur les conditions de la participation et à prendre les décisions nécessaires pour la mise en œuvre de la ZAC, dans les meilleures conditions possibles, en respectant les règles fixées par le Code de l'environnement.
22-92-5 du Code de l'environnement.

2M ZA

Maitre Martine MESPALERA
SCP 2MZA
27 AVENUE JEAN-BAPTISTE LEBAS - 59100 ROUBAIX
TEL: 03.26.36.94.42

A VENDRE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
AU PALAIS DE JUSTICE DE LILLE
AVENUE DU PEUPLE BELGE
LE MERCREDI 18 NOVEMBRE 2020 A 21 HEURES
UNE MAISON
A L'USAGE D'ENTREPRISE
SISE A ROUBAIX, 122 RUE FRANKLIN
APPARTEMENT AU 1^{er} ETAGE
SECTION CIV/TP POLYURBAIN CONTOURNEMENT DE SECA
CLASSE ENERGIE: D/PEUR/VERDE

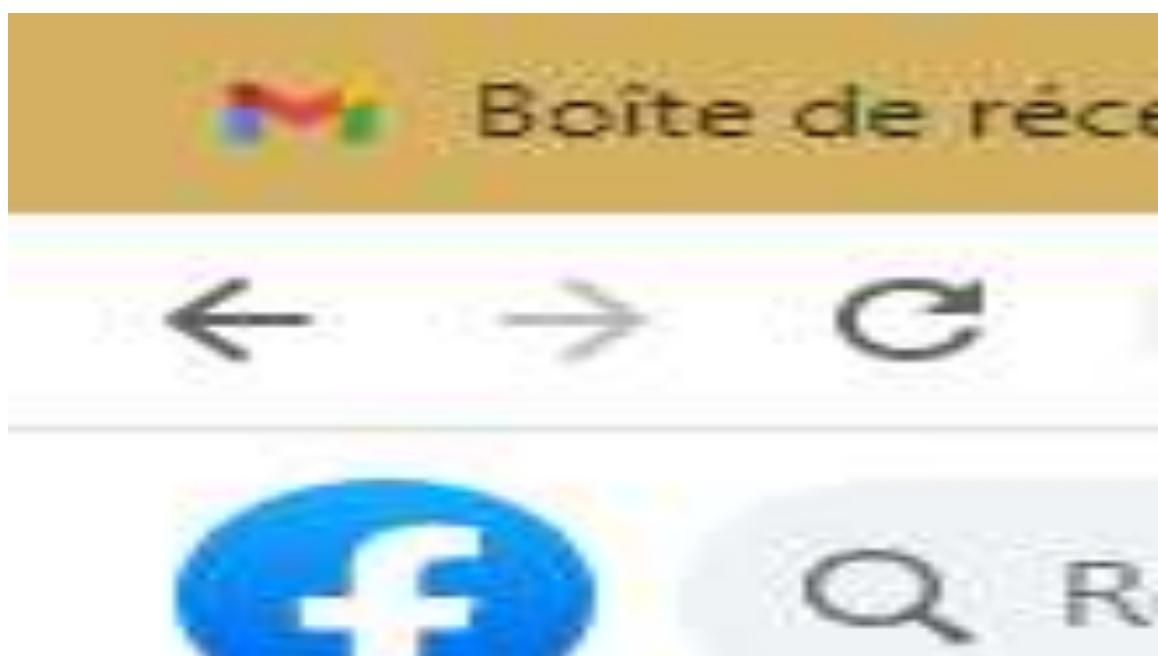
MISE A PRIX : 5 000,00 €
(CINQ MILLE EUROS)

Visites prévues les 4 et 5 novembre 2020 à 10H00

Conseil du public des conditions de vente au Palais de Justice de LILLE

ENTREPRISES,

Annexe °5 :



NUMÉRO 169 | 20 > 27 juin 2019

#TOURCOINGINFO

Votre information municipale

www.tourcoing.fr



Sommaire

► **Dynamique** >p.2
LocalNids,
la mode accessible
pour les enfants



► **Quartiers** >p.3
Ne manquez pas
le pèlerinage
Saint-Christophe



► **Culture** >p.6
Découvrez le Musée
du 5 juin 1944



► **Culture** >p.6
Le MuMo 2
s'installe
à la Bourgogne

La Bourgogne : bientôt la

Urbain et social, cohérent et ambitieux, le projet de rénovation de la Bourgogne a pour but de revaloriser ce quartier en mettant les habitants au cœur du projet. Tourcoing Info fait le point sur ce projet parmi les plus ambitieux de France.

Changer l'image du quartier, le redynamiser et le désenclaver, rénover les équipements publics, construire une halle commerciale et de services au cœur du quartier, casser les longs linéaires d'immeubles qui mesurent parfois près de 200 mètres, proposer une offre de logements diversifiée, ramener de l'emploi sur la friche Lepoutre... tels sont les principaux objectifs du projet de rénovation de la Bourgogne.

DES AMBITIONS FORTES POUR UN PROJET EN 5 AXES

5 orientations majeures ont été prises pour cette rénovation. Tout d'abord le désenclavement, qui permettra de relier la Bourgogne au Centre-Ville, au Centre Hospitalier Dron et à la Belgique. Ces déplacements plus lisibles pourront notamment se faire via une grande allée qui traversera le quartier. Second objectif : équilibrer l'offre de logements du quartier, en déconstruisant 1 225 logements, en réhabilitant 692 habitations et en construisant à l'horizon de 15 ans, 900 logements diversifiés (accession libre et sociale, locatifs privés, logements seniors). Troisième orientation : maintenir et développer l'offre de service à la population (petite enfance, écoles, commerces de proximité, services publics), pour garantir cette offre aux habitants mais aussi pour attirer de nouveaux résidents. Le but, faire de la Bourgogne un quartier mixte répondant aux besoins résidentiels de tous. Quatrième axe : le développement économique, en faisant des 5 hectares et demi de la friche



Lepoutre un pôle d'excellence sur toutes les questions liées à la performance énergétique. Dernière orientation et non des moindres, réaliser des aménagements de qualité, sécurisants avec une qualité paysagère. La Bourgogne est en effet un quartier vert et le projet aura pour mission de valoriser ce potentiel. Le 12 juin, la Ville a de nouveau présenté et défendu notre projet de rénovation urbaine devant l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU). Réponses attendues à la rentrée.

« La municipalité souhaite que les ménages qui feront le choix de rester à Tourcoing puissent y demeurer. Les bailleurs mettent d'ailleurs tout en œuvre pour que les habitants puissent dénicher de la manière la plus sûre, »

François-Xavier Dethmers,
Adjoint en charge des grands projets
et de la rénovation urbaine.



LE RELOGEMENT, UN VECTEUR DE PROGRÈS

Le relogement relève de la responsabilité des bailleurs. Lors d'un entretien individuel avec une famille concernée par un relogement, le bailleur recueille les souhaits de la famille, afin d'élaborer une proposition de relogement. En cas de refus, le bailleur peut faire jusqu'à deux propositions

supplémentaires (il faut savoir que lors du premier projet de rénovation urbaine, 70% des ménages ont accepté la première proposition). Le bailleur, accompagné notamment de la Ville, assure un accompagnement social adapté pour que le relogement soit un vecteur de progrès.

métamorphose

« Afin d'améliorer significativement le quotidien des habitants du quartier de la Bourgogne, nous nous sommes lancés dans ce projet ambitieux de rénovation. C'est un véritable choix politique. »

Gérald Darmain.



UN PEU D'HISTOIRE...

Sous l'effet du baby-boom, Tourcoing voit sa population augmenter sensiblement dès 1945, et cette évolution démographique nécessite la construction de nouveaux logements. En 1952, la municipalité acquiert des terrains entre la Mariane et la rue de l'Yser. Le 16 juin 1962, Jacques Mazel, ministre de la construction, signe l'arrêté de la délimitation de la ZUP de la Bourgogne : c'est la naissance officielle du quartier. Le chantier débute en 1964 sous la conduite de l'architecte tourquennois Jean Willeval. Les habitants y sont logés dès le printemps 1966. Les constructions se poursuivent jusque la fin des années 1970. Progressivement, jusqu'au début des années 1980, des équipements viennent se greffer au quartier : le gymnase et le parc de l'Yser en 1970, le centre social en 1973, la bibliothèque et la mairie en 1974, la piscine en 1978.

(Source : Au fil des rues, histoire et origines des rues de Tourcoing, Édition Rovet-Arouau)

QUELQUES DATES POUR COMPRENDRE LE PROJET



B. Modalités de mise à disposition du dossier

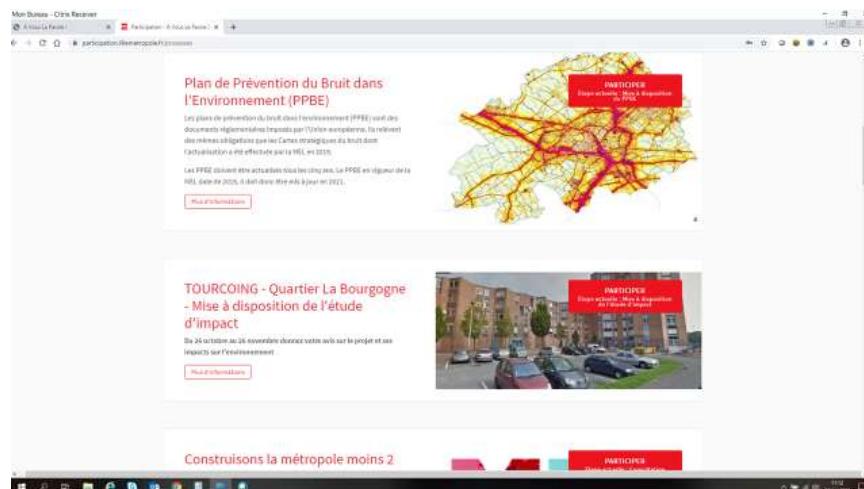
Composition du dossier :

- Dossier de concertation
- Bilan de concertation
- Délibération n°19 C 0802 du 12 décembre 2019 tirant le bilan de la concertation
- Avis de l'autorité environnementale
- Réponse de la MEL à la MRAE
- Courrier de la Ville de Tourcoing et de Neuville-en-Ferrain
- Résumé non technique de l'étude d'impact
- Etude d'impact
- Dossier de création de ZAC (dossier de présentation, localisation et périmètre de la ZAC)
- Délibération n°19 C 0803 du 12 décembre 2019 lançant la procédure de participation du public par voie électronique
- Avis

Ce dossier a été mis à disposition du public de la manière suivante par voie électronique sur le site <https://participation.lillemetropole.fr>

C. Modalités de participation

Le public a été amené à contribuer sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://participation.lillemetropole.fr>



II – Bilan de la procédure de participation du public par voie électronique

Conformément à l'article L 123-19-1 du Code de l'Environnement, au plus tard à la date de la publication de la décision et pendant une durée minimale de 3 mois, l'autorité administrative qui a pris la décision rend publics, par voie électronique, la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, des observations et propositions déposées par voie électronique ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision.

A. Synthèse des observations

Thématiques abordées	Synthèse des observations du public	Propositions du public
STATIONNEMENT	Offre de stationnement à équilibrer	Création parking
		Mise en place de bornes électriques
		Mise en place de caméra notamment pour la sécurité
ESPACE PUBLIC - VOIRIE	Opposition à la route à double sens	Maintien de l'affectation de l'Allée Claudel aux circulations douces
PROCEDURE ZAC	Modification du dossier de création de ZAC	

B. Liste exhaustive des contributions

Contribution n°1 du 22/11/20 : Une offre de stationnement à équilibrer

En page 62 de l'étude d'impact, il est précisé une offre satisfaisante de stationnement avec 1,2 place par logement. Cependant, ceci est inexact car cette offre est inégalement répartie pour des foyers qui possèdent parfois 2 véhicules et notamment les foyers de classe moyenne car oui il y en a dans le quartier de la Bourgogne avec 12% de propriétaires. Le manque d'entretien déjà signalé (marquages, trous) et de surveillance (caméras) de ces espaces de stationnement appartenant à la MEL fait que les résidents se stationnent mal et souvent choisissent de se garer sous leurs fenêtres, même sur les espaces verts. Le parking aujourd'hui non sécurisé et non entretenu situé entre les Allées Féron Vrau et Jean Baptiste Carpeaux gagnerait à être mieux pris en considération et pas réduit dans sa capacité de stationnement par l'apparition d'une nouvelle route inutile entre la rue du ROITELET et la Rue Guillaume de MORTAGNE, alors que ce parking sert essentiellement aux résidents et aux familles pour déposer/récupérer les enfants à l'école à proximité. Ce parking pourrait se voir équipé de quelques bornes électriques pour inciter/permettre les foyers de recharger leur véhicule ainsi qu'une caméra permettant de sécuriser cet endroit, carrefour stratégique aux abords de l'école et des habitations.

Contribution n°2 du 21/11/20 : Un projet de route inenvisageable

Le projet en cours de rénovation urbaine de la Bourgogne à Tourcoing, ce n'est pas qu'une question de logements mais aussi une question de voirie. Alors que des riverains attentifs (Allée Féron Vrau et Jean Baptiste Carpeaux) suivent son évolution depuis la parution du journal de la ville Tourcoing INFO Numéro 120 et de l'ouverture de la Maison du projet en Septembre 2018, aujourd'hui ils voient rouge. Pourtant la Mairie (maire, élus, chef de projet, services) est au courant depuis le début, alors qu'une pétition avait circulé dès fin 2018 avec une réunion en Mairie. Le projet de route a double sens de circulation en substitution de l'allée Paul CLAUDEL à usage piéton et cycliste, juste derrière les jardins d'habitations apparaît toujours sur l'étude d'impact de Février 2020 pour laquelle une enquête publique est en cours jusqu'au 26 Novembre via la plateforme de la MEL

Cette étude d'impact est rendue "publique" tardivement alors que la concertation réglementaire de la MEL a été délibérée au conseil métropolitain le 12 décembre 2019. Pour les riverains propriétaires, ce projet inenvisageable de route va nuire à la quiétude des jardins, dévaloriser la valeur de leurs logements et nécessiter l'abattage de nombreux grands arbres en bordure de cette allée qui sert aujourd'hui aux promeneurs, aux cyclistes et aux



familles pour déposer en toute sécurité les enfants à l'école. Tout cela dans un cadre verdoyant. C'est une dégradation du cadre de vie.

Pour eux c'est définitivement NON et la mobilisation prend de l'ampleur.

Cette allée PAUL CLAUDEL doit conserver son caractère piéton et cycliste en pouvant être une allée rénovée dédiée aux mobilités douces en phase avec les besoins des habitants, le PCAET métropolitain et les schémas et programmes régionaux tels que le SRADDET, SCHEMA REGIONAL DES INFRASTRUCTURES ET DES TRANSPORTS, la préservation des arbres et de la nature en ville.

Contribution n°3 du 24/11/2020 : Courrier de la Ville de Tourcoing

Bonjour, je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe copie du courrier de la Ville de Tourcoing adressé à la MEL demandant des modifications sur le niveau de détail et de précision du dossier de création de ZAC. Cordialement, Xavier Monnet Directeur de Projet Rénovation Urbaine Direction des Grands Projets Ville de Tourcoing.

Pièce jointe à la contribution :



Nos services respectifs ont échangé ces dernières semaines sur le contenu du dossier et nous saluons la concrétisation de cette étape importante, nécessaire pour engager la transformation de la Bourgogne.

Par le présent courrier, nous formulons néanmoins des demandes de modifications concernant le tableau « Programme prévisionnel des constructions » (pages 20 et 21 du Projet de Dossier de création de ZAC). Ces demandes ne concernent pas le contenu du programme mais le niveau de détail et de précision des éléments présents.

En premier lieu, le tableau regroupe l'ensemble des projets prévus dans le cadre du NPPU (démolitions, réhabilitations...). La Ville souhaite, pour plus de lisibilité et une meilleure compréhension, que le programme prévisionnel des constructions se limite aux constructibilités prévisionnelles nouvellement créées au sein du périmètre de ZAC.

A l'image d'autres dossiers de création de ZAC, tel celui de Lille-Concorde, lui aussi en cours d'élaboration, le programme prévisionnel des constructions devrait faire apparaître plus clairement les constructibilités, ventrées selon les grandes destinations telles que visées au code de l'urbanisme (habitations, équipements d'intérêt collectif et services publics, commerces et activités de services, autres activités des secteurs secondaire et tertiaire), avec des surfaces globales, incluant un pourcentage d'évolution, et non opération par opération. Ceci afin de permettre une certaine souplesse lors de la mise en œuvre opérationnelle de chaque projet.

 Ville de Tourcoing
03 20 333 388

www.tourcoing.fr

Définir aussi précisément chaque projet et sa surface de plancher n'apparaît pas utile à ce stade, et pourraient s'avérer bloquant par la suite.

Enfin, la Ville demande que le programme prévisionnel ne fasse pas apparaître les questions de « compétence » des équipements. Ces éléments relèvent davantage du futur traité de concession, qui fait d'ailleurs l'objet de discussions entre nos équipes.

En outre, il y a un certain nombre d'inexactitudes et d'incohérences dans la répartition telle que proposée, qui pourraient être de nature à fragiliser le document. A titre d'exemple, parmi d'autres, la Ville n'a en rien la compétence de la Halle commerciale et de services : il s'agit en effet d'une opération sous maîtrise d'ouvrage de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

Nous vous remercions donc de bien vouloir prendre en compte ces demandes de modifications dans la perspective d'une présentation du dossier de création de ZAC au Conseil municipal le 12 décembre prochain.

Sachant pouvoir compter sur votre implication dans ce projet essentiel pour le territoire métropolitain, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Vice-Président, l'expression de ma parfaite considération.


Doriane BECUE
Maire de Tourcoing
becue@ville-tourcoing.fr

Contribution n°4 du 26/11/2020 : OPPOSITION à la création d'une voie à double sens allée Paul Claudel

Nous sommes en désaccord total avec le projet d'urbanisation qui prévoit la création d'une route à double sens de circulation allée Paul Claudel.

En effet, à l'heure où l'impact écologique est de plus en plus menacé par des constructions, on veut enlever le peu de nature dont nous disposons, c'est à dire que pour la réalisation de cette route, il sera nécessaire d'abattre les magnifiques arbres qui se trouvent derrière nos jardins.

Nous rappelons qu'ils sont très utiles pour les raisons suivantes : ils pompent une grande quantité d'eau sur un terrain d'origine marécageuse, ils filtrent le CO₂ engendré par la pollution des véhicules, ils servent de refuge aux oiseaux qui mangent une grande quantité d'insectes nuisibles (moustiques par exemple...) et enfin ils offrent un cadre naturel dans une ville qui en a bien besoin.

De plus, cette route pourrait donner la possibilité d'une échappatoire supplémentaire aux véhicules qui voudraient échapper aux contrôles de police. Nous sommes dans une zone sensible, voir nouvelles possibilités de rodéos...



Elle engendrera une pollution supplémentaire lorsque nous serons dans nos jardins. De plus, elle créera un problème pour le taillage des haies qui nécessite un accès derrière nos jardins.

Ne serait-il pas plus intéressant d'aménager une nouvelle voie piétonne, piste cyclable avec des jachères fleuries afin d'offrir aux habitants un meilleur cadre de vie.

Contribution n°5 du 26/11/2020 : OPPOSITION à l'aménagement d'une route Paul Claudel

Le projet de route à double sens de circulation en substitution de l'allée Paul CLAUDEL, pour les riverains propriétaires, est inacceptable. Il va nuire à la quiétude des jardins, dévaloriser la valeur des logements et nécessiter l'abattage de nombreux grands arbres en bordure de cette allée qui sert aujourd'hui aux promeneurs, aux cyclistes et aux familles pour déposer en toute sécurité les enfants à l'école. Tout cela dans un cadre verdoyant.

Ce projet de route est une dégradation du cadre de vie sans compter tous les risques :

- stationnement en double fil pour déposer les enfants à l'école au lieu de se stationner sur les différents parkings à disposition ;
- échappatoire supplémentaire pour les véhicules voulant échapper aux contrôles de police ;
- pollution supplémentaire et nuisances sonores pour les habitations
- etc.

La crise sanitaire que nous vivons tous, permet de rappeler les besoins essentiels. Nous avons TOUS besoin d'un peu de verdure et de nature près de nos logements afin de pouvoir se promener et de s'aérer (Les personnes âgées, les enfants et les personnes en télétravail,...).

Cette allée PAUL CLAUDEL doit conserver son caractère piéton et cycliste, celle-ci peut être rénovée et dédiée aux promeneurs.

Pourquoi ne pas créer un parcours pédestre en incluant cette allée afin de faire découvrir aux randonneurs les différents coins de la ville de Tourcoing, avec à certain endroit stratégiques des bornes d'informations qui permettraient de mettre en valeur l'histoire des différents lieux.

Contribution n°6 du 24/11/2020 : OPPOSITION création route allée Paul Claudel

Le projet de rénovation de la bourgogne a une dimension écologique avec plus d'espaces verts nous avons ici une allée piétonne lieu de promenade sécurisée utilisée par les familles de l'établissement Paul Claudel que l'on propose de remplacer par une route.

C'est un non-sens

MOTIFS DE LA DECISION

Compte tenu des observations et propositions émises par le public, il en est ressorti les thématiques suivantes :

- « STATIONNEMENT »
- « ESPACE PUBLIC - VOIRIE »
- « PROCEDURE ZAC »

STATIONNEMENT

Synthèse des observations du public	Propositions du public	Prise en compte
Equilibrer/aménager l'offre de stationnement	Préserver voire augmenter la capacité de stationnement	Cette contribution est prise en compte

Motif :

Etant donné le bon niveau de desserte du secteur sud du quartier de la Bourgogne (dû à la présence du métro et de plusieurs lignes de bus), le développement du stationnement ne paraît pas opportun. Toutefois, s'agissant des logements existants, ceux-ci conservent les places qui leur sont attribuées en domaine privé. Les logements futurs se verront appliqués les normes en vigueur en matière de stationnement.

Le parking propriété de la MEL accessible par la rue Guillaume de Mortagne constitue un équipement public disponible pour tout usager au-delà des résidents du secteur. Le barreau routier qui à terme permettrait d'assurer la desserte de l'ilot Claudel impliquerait, de fait, de supprimer environ 6 places sur ce parking. Cependant le long de la voie nouvelle de nouvelles places pourront être implantées en longitudinal. Aujourd'hui les études sur ce secteur nécessitent d'être affinées et la programmation envisagée sur l'ilot Claudel définie pour permettre une stabilisation de la programmation de cette voie et un estimation des besoins en stationnement.

Synthèse des observations du public	Propositions du public	Prise en compte
Equilibrer/aménager l'offre de stationnement	Mise en place de bornes électriques	Cette contribution est prise en compte

Cette contribution est prise en compte « en partie » aux motifs suivants :

L'implantation de bornes électriques sur les parkings publics constitue un axe voué à se conforter. En effet, la Loi d'Orientation des Mobilités de 2019 vient d'introduire une obligation de développement de ces équipements (Dans ce cadre, seuls les parcs de stationnement avec contrôle d'accès sont concernés). Cependant, à ce stade les aménagements potentiels de la rue Guillaume de Mortagne ne sont pas stabilisés. Les nouveaux espaces de stationnement répondant à la définition précédente et créés dans le cadre du projet de la Bourgogne pourront être, en revanche aménagés avec ce type d'équipements dans la limite du cadre réglementaire en vigueur. Il est à noter que le parking relais du Pont de Neuville dispose, à ce jour, d'une borne dotée de 2 points de charge accessibles sous certaines conditions aux usagers.

Synthèse des observations du public	Propositions du public	Prise en compte
Equilibrer/aménager l'offre de stationnement	Mise en place d'un système de vidéosurveillance sur les parkings	Cette contribution est prise en compte



Cette contribution est prise en compte « en partie » aux motifs suivants :

En matière de sécurité, des besoins spécifiques apparaissent en effet sur le quartier. Une première étude de sûreté et de sécurité publique a été menée au titre du projet de renouvellement urbain et a permis d'identifier les problématiques et les moyens de les prévenir. La surveillance vidéo en fait partie, et en tous les cas les services de la Ville seront sollicités en amont des travaux d'aménagement des espaces publics afin de favoriser le déploiement des réseaux correspondants. Par ailleurs, dans le cadre de la création de la ZAC, une seconde étude de sécurité sera produite, à cette occasion nos services veilleront à traiter la vidéosurveillance de manière spécifique.

ESPACE PUBLIC - VOIRIE

Synthèse des observations du public	Propositions du public	Prise en compte
Dimensionnement des espaces publics	Maintien de l'affectation de l'Allée Claudel aux circulations douces	Cette contribution est prise en compte

Motif :

La programmation de cette voie n'est pas complètement stabilisée. Les plans ont évolué sur l'emprise de l'Allée Claudel et à ce jour la dernière version établie fait figurer un maintien de l'allée dans sa configuration piéton/vélo actuelle. En effet, d'un point de vue technique, il n'apparaît pas nécessaire de créer une liaison routière qui, de plus, générerait l'apparition d'une zone de conflits nouvelle sur la rue du Pont de Neuville. Il convient de noter, par ailleurs que les études de projections de trafic réalisées dans le cadre de l'étude d'impact révèlent que le projet aboutissant à une dédensification du quartier, et donc à une diminution du nombre d'habitants, n'engendrerait pas de trafics automobiles supplémentaires. Les nuisances dues au flux automobiles s'en trouveront donc quoiqu'il en soit diminuées.

Aussi, les arbres de l'Allée Claudel ne sauraient être abattus dans le cadre des aménagements d'espaces publics, sous réserve toutefois que leur état actuel ne présente pas de risques pour la sécurité des usagers.

Procédure ZAC

Synthèse des observations du public	Propositions du public	Prise en compte
Courrier Ville	Modification du dossier de création de ZAC	Cette contribution est prise en compte

Motif :

La Ville exprime le souhait que le programme prévisionnel des constructions présente des constructibilités prévisionnelles, et ne fasse pas apparaître les compétences dont relèvent les équipements programmés. Il s'agit également à cette occasion de rectifier la maîtrise d'ouvrage affectée à la Halle commerciale. En effet, celle-ci ne relève pas de la Ville mais de l'ANCT.

Ces éléments repérés dans le dossier de création de la ZAC à titre prévisionnel seront consolidés dans le dossier de réalisation.